

AFFAIRE DUMONT. Selon le parquet de Bordeaux, l'adolescent retrouvé noyé sur une plage du Porge en 1983 repose bien dans le caveau de Carbon-Blanc

L'ADN est bien celui de Pascal Dumont

Christine Morice

« **U**ne probabilité de paternité et de maternité de l'ordre de 99,99 % ». L'analyse ADN, qui vient d'être réalisée sur réquisition du parquet de Bordeaux, a confirmé les précédentes autopsies et autres examens dentaires : c'est bien le corps de Pascal Dumont, retrouvé mort en 1983 sur une plage du Porge à l'âge de 15 ans, qui est enterré dans le caveau du cimetière de Carbon-Blanc (33).

Pour les magistrats, l'affaire est close après plus de vingt ans d'incertitudes et de rumeurs. Cette analyse génétique a été réalisée à partir d'un morceau de fémur exhumé en novembre 2003 de la tombe et de prélèvements buccaux effectués début décembre sur les parents du jeune homme, Yvonne et Germain Dumont.

Par ailleurs, Gwénaëlle Ledoigt, substitut du procureur, souligne que les ossements analysés sont bien ceux qui avaient été examinés en 1983 et en 1985 par les médecins légistes, qu'il n'y pas eu de substitution de corps. En effet, une violation de sépulture survenue au printemps der-



Les époux Dumont contestent l'expertise ADN et ne veulent toujours pas croire que leur fils Pascal est enterré à Carbon-Blanc. PHOTO STÉPHANE LARTIGUE

nier avait ravivé les doutes et incité le parquet de Bordeaux à « vider l'abcès ». Le cercueil avait été déplacé et le linceul soulevé sans, toutefois, qu'aucun prélèvement osseux ne soit effectué comme le précise M^{me} Ledoigt.

Un militant d'Iparretarrak. L'enquête, à ce sujet, se poursuit. Elle a été confiée aux gendarmes après la plainte déposée en juin par les parents du disparu qui n'ont jamais fleuri la tombe de Carbon-Blanc, estimant qu'elle abritait un étranger.

Cette délicate affaire n'intéres-

se pas uniquement la famille Dumont. Elle a été évoquée devant la cour d'assises de Paris, qui a jugé en 2000 trois militants basques accusés d'être les auteurs ou les complices du meurtre d'un gendarme, le 7 août 1983, à Léon, dans les Landes.

Après la fusillade, un membre d'Iparretarrak, âgé de 20 ans, Popo Larre, avait disparu et ses proches se sont toujours demandés si ce n'était pas son corps qui avait été retrouvé sur la plage du Porge le 27 août 1983 et enterré à Carbon-Blanc. Leurs avocats avaient alors demandé une ana-

lyse ADN, en vain. Aujourd'hui, cet autre pan du dossier se referme à son tour.

Mais ces résultats n'ont pas convaincu les parents Dumont bien que la part d'erreur soit infime en la matière. Depuis 1983, Yvonne et Germain Dumont n'ont jamais cru que le corps du noyé retrouvé au Porge était celui de leur fils parti, cet été-là, en vacances à Lacanau avec des copains. Ils ont toujours évoqué des « éléments troublants » concernant le maillot de bain de la victime qui n'était pas, selon eux, celui de Pascal, ou encore des différences dans la dentition.

Les deux retraités pensent que le dernier de leurs quatre enfants a été entraîné dans un réseau de prostitution. Ils parlent de plusieurs appels téléphoniques n'offrant quasiment que le silence au bout du fil mais qui, ils en sont persuadés, ont été passés par l'adolescent, quelques mois après sa disparition.

A présent, les époux Dumont contestent les résultats de l'analyse ADN. Ils pensent que la justice leur ment depuis le début et se réservent le droit de « contre-attaquer ». Peut-être avec une seconde expertise génétique réalisée loin de Bordeaux ?